

Le 25 février 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Concernant le projet du parc éolien de la Grande Plaine subordonné au Schéma Régional Eolien, je porte ici quelques remarques.

L'installation des éoliennes, prévues à quelques kilomètres du vignoble et de la route des vins de Champagne, ne peut qu'être largement visible. Ceci est contradictoire avec le classement du territoire champenois retenu par l'Unesco. De plus, le patrimoine protégé existant semble distant du parc projeté, mais de par leur taille les éoliennes ne se confondent pas dans le paysage. Ce qui se confirme déjà avec les parcs éoliens proches.

La « Grande Plaine » est un vaste espace agricole dont la fertilité* serait largement remise en cause par le bétonnage, la création de routes et les enfouissements des réseaux, nécessaires à l'implantation d'un parc éolien. Les raccordements prévus des postes de livraisons au central de Faux Fresnay vont probablement générer d'autres enfouissements, en dehors de l'emprise du site. Dans le cadre des travaux, les zones de passage, d'entrepôt de matériaux, de parking et autres ne sont pas définies.

L'importance des couloirs de migration, des habitats de la faune avicole et de la protection des espèces est largement sous-estimée dans la réponse du porteur de projet faite à l'Ae. Des espèces patrimoniales nichant dans des petites zones vertes mitoyennes sont concernées. Il est indispensable de protéger la biodiversité déjà bien malmenée. Les pales et le bruit des éoliennes présentent un danger absolu pour les oiseaux, chauve-souris et autres espèces volantes.

Bien que la distance légale entre le parc éolien et les habitations soit respectée, il est à considérer que les nuisances sonores et visuelles (feux) sont bien réelles à proximité des mats. C'est un récent problème de santé publique qui fait son apparition.

Le sujet du démantèlement de ces constructions a une importance hautement écologique. Actuellement, il est admis que le recyclage des matériaux composites utilisés pour les éoliennes nécessite encore du travail scientifique et technique à mener en parallèle d'une considération économique. En effet, les parcs sont relativement récents et nous n'en sommes pas à cette phase pour pouvoir en évaluer le coût et la mise en œuvre réelle.

Enfin, je tiens à faire remarquer la déficience de l'information auprès des habitants qui sont pourtant directement concernés en terme professionnel, de santé et d'environnement.

En conséquence, je ne peux que donner un avis très défavorable pour ce projet.

* Pour information, selon le rapport 2022 *Etat des terres agricoles en France* de Terre de Liens : « Il s'agit d'un phénomène irréversible, on ne peut pas recréer un sol fertile qui a été bétonné. On sacrifie cette ressource qui est le support de notre alimentation. » Mille ans sont nécessaires pour (re)constituer 1 centimètre de terre fertile.

Virginie Richon